

PRIX DE CRÉATION LITTÉRAIRE VILLE DE QUÉBEC-SALON INTERNATIONAL DU LIVRE DE QUÉBEC

Règlements et modalités

Depuis 2004, la Ville de Québec s'est associée au Salon international du livre de Québec en octroyant deux bourses consenties dans le cadre d'un concours de création littéraire qui en est à sa dix-huitième édition en 2020. Quant au Salon international du livre de Québec, il poursuit son engagement en assumant la coordination et la promotion de cette activité.

De concert, la Ville et le Salon ont pour objectifs de souligner l'excellence et le talent exceptionnel d'auteures et d'auteurs de la Communauté métropolitaine de Québec, de développer le sentiment d'appartenance à la communauté et de favoriser le développement de carrières. En complément, les deux partenaires souhaitent dynamiser le milieu littéraire, sensibiliser le public à la création locale et faire connaître les auteures et auteurs d'ici.

◆ NATURE DES PRIX

Les **trois** prix, littérature adulte et littérature jeunesse et essai, sont dotés d'une bourse de 5 000 \$ chacun offerte par la Ville de Québec.

Depuis 2010, chaque finaliste reçoit également une bourse de 500 \$.

La sélection des récipiendaires est basée sur la qualité et l'originalité de l'œuvre tant au plan de la forme que du fond. La remise des prix se déroulera à la Maison de la littérature au mois de mars 2020.

◆ CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Les genres littéraires considérés sont le roman, la poésie, la nouvelle, le conte, le récit, la biographie, le théâtre et l'essai.

Pour être admissibles :

- les candidates et candidats doivent résider sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec (Québec, Lévis, les MRC de la Jacques-Cartier, de la Côte-de-Beaupré et de L'Île d'Orléans), mais les ouvrages peuvent être édités à l'extérieur;
- les livres pour la catégorie littérature adulte doivent avoir un minimum de 48 pages et 24 pages pour ceux de littérature jeunesse;
- les livres de la catégorie littérature jeunesse doivent présenter une prépondérance du texte sur l'image;
- les œuvres doivent être publiées sur support papier; - les prix sont accordés à des auteures et des auteurs et à des co-auteures et co-auteurs. Les livres écrits par plus de deux auteurs sont exclus;
- les œuvres présentées doivent être publiées entre le 1er janvier et le 31 décembre 2019.

◆ JURY

- Le jury est formé de cinq personnes associées au domaine du livre : libraire, auteur, bibliothécaire, professeur ou journaliste/critique.
- Les membres du jury sont choisis conjointement par le Salon international du livre de Québec et par la Ville de Québec;
- les noms des membres du jury seront connus lors de la remise des prix.

Vous êtes invités à proposer des candidatures en retournant le formulaire d'inscription, accompagné de six exemplaires du livre, au secrétariat du prix, dès maintenant et au plus tard le 31 décembre 2019.

◆ Organisme responsable

Salon international du livre de Québec Secrétariat du prix
À l'attention de Johanne Mongeau
26, rue St-Pierre Québec (Québec) G1K 8A3

◆ Pour information

Tél. : (418) 692-0010

jmongeau@silq.ca

Québec, septembre 2019